

## Davantage de latitude pour le testament

**Successions** » En matière d'héritage, une disposition est précisée par le Conseil des Etats pour les époux survivants et les enfants.

Le Conseil des Etats a tacitement précisé hier une disposition du droit des successions pour les conjoints survivants et les enfants. La réforme vise globalement à donner davantage de latitude aux auteurs de testament.

Le droit actuel prévoit que par contrat de mariage, les époux peuvent convenir d'attribuer une part supplémentaire de la fortune au conjoint

survivant. Les sénateurs proposent de régler explicitement cette possibilité. «Il s'agit d'éliminer une insécurité juridique», indique le sénateur Andrea Caroni (plr, AR) pour la commission.

**La participation** attribuée en sus de la moitié est ajoutée aux biens existants lors du calcul des réserves héréditaires et de la quotité disponible. Il s'agit de protéger les droits des enfants dans la succession, dont la réserve serait réduite, selon l'élu libéral-radical d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Comme le Conseil fédéral, le Conseil des Etats est d'avis qu'une telle convention ne peut porter atteinte à la réserve des enfants non communs. Les enfants communs peuvent demander la réduction de la part supplémentaire attribuée au conjoint survivant si ce dernier se remarie. Le Conseil national souhaitait biffer ces dispositions.

**Le dossier** retourne à la Chambre du peuple. La révision actuellement débattue vise à adapter les règles actuelles sur les héritages, vieilles de plus de cent ans, aux structures familiales modernes.

Actuellement, des réserves sont prévues pour certains héritiers: un conjoint avec des enfants communs hérite en principe de la moitié des biens et a droit au minimum à un quart. Les concubins, ou les enfants du partenaire ou du conjoint, n'ont en revanche aucun droit à l'héritage.

**Le gouvernement** veut augmenter la part qu'une personne pourra léguer à sa guise, par exemple à son concubin. Il entend ainsi répondre aux besoins des familles recomposées ou des partenaires de vie. »

ATS

## Les Grisons veulent skier

**Vacances de Noël** » Les Grisons ne veulent pas entendre parler d'une éventuelle fermeture des domaines skiables pour cause de pandémie. En revanche, leur gouvernement se dit prêt à renforcer les mesures contre le coronavirus dans les stations de sports d'hiver, si la Confédération l'ordonne.

Durcir les mesures de protection, contrôler leur application et prononcer des sanctions si ces mesures ne sont pas respectées: le Conseil d'Etat y est prêt, a déclaré hier le ministre grison de l'Economie, Marcus Caduff (pdc), aux médias réunis à Coire. Par contre, il est inacceptable de faire des domaines

skiables des boucs émissaires de la pandémie, a-t-il souligné.

«**Le risque** d'être infecté au coronavirus lors d'une journée à ski n'est pas plus grand que dans un centre commercial», rappelle le ministre. Quant aux remontées mécaniques, il faut les mettre sur pied d'égalité en la matière avec les transports publics, selon lui. Elles ont investi de l'argent dans des concepts de protection.

La situation n'est pas comparable à celle du printemps dernier, lorsque le Conseil fédéral avait fermé les remontées mécaniques dans toute la Suisse du jour au lendemain. »

ATS

### E-VOTING

#### MORATOIRE PAS SOUTENU

L'initiative populaire demandant un moratoire sur le vote électronique n'a pas abouti. Le délai de récolte des signatures a expiré, a indiqué hier la Chancellerie fédérale. Le comité d'initiative avait jusqu'au 23 novembre pour déposer le texte. ATS

### FINANCES

#### UN PLAN B AU BUDGET

Le National a adopté un plan B au cas où les Chambres seraient dans l'impossibilité de boucler le budget 2021 de la Confédération. C'est un arrêté ne s'appliquant qu'au budget 2021 et au plan intégré des tâches et des finances 2022-2024. ATS

### PARLEMENT

#### POUR LE VOTE À DISTANCE

Le coronavirus ne doit pas empêcher les conseillers nationaux de voter. Les Chambres fédérales sont appelées à se prononcer sur une initiative parlementaire en faveur du vote à distance, alors que des élus sont soumis à une quarantaine. ATS

### GENÈVE

#### ACTIVISTE ACQUITTÉ

A Genève, le Tribunal de police a acquitté un activiste du climat qui contestait sa condamnation pénale pour violation de la loi sur les manifestations. Pour le juge, il n'est pas établi que le jeune n'a pas obtempéré à une injonction de la police. ATS

### ART ET SPORTS

#### SOUTIEN NEUCHÂTELOIS

Le canton de Neuchâtel veut soutenir davantage la culture et le sport, fortement touchés par la crise. L'Etat va offrir une aide forfaitaire de 700 000 francs pour les acteurs culturels neuchâtelais. Le soutien au sport se monte à 1 million. ATS

### CENERI

#### TUNNEL BIENTÔT OUVERT

Les trains de marchandises et de passagers pourront emprunter le tunnel du Ceneri à partir du nouvel horaire le 13 décembre prochain. L'Office fédéral des transports a annoncé hier leur octroyer une autorisation. ATS

Le Conseil national vole au secours du sport, de la culture et du tourisme en complétant le dispositif

# Ballon d'oxygène et Maurer à la fête

« PHILIPPE CASTELLA

**Cas de rigueur** » Soixante-sept jours seulement après son adoption, voilà que la loi Covid-19 est déjà révisée. Un record de rapidité qui illustre l'incertitude des temps que nous vivons. Le Conseil national s'est attelé hier à resserrer les mailles du filet en venant en aide aux cas de rigueur touchés par la crise. Un bol d'air bienvenu en particulier pour les milieux du sport, de la culture, du tourisme et de la restauration durement frappés par la deuxième vague.

Les élus ont élargi hier le cercle des entreprises qui pourront bénéficier d'un soutien fédéral en abaissant le chiffre d'affaires minimal de 100 000 à 50 000 francs par an. Pour le reste, la Chambre du peuple est restée sourde aux nombreuses autres propositions d'élargissement de l'aide venant de la gauche et s'en est tenue au projet du Conseil fédéral.

#### Un cadeau d'anniversaire

Un joli cadeau d'anniversaire pour le ministre des Finances Ueli Maurer, qui fêtait hier ses 70 ans. Un cap célébré par des chants et des ballons aux couleurs du drapeau suisse dans une ambiance fort peu compatible avec les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

Responsable de la section du contrôle des infections, Virginie Masserey s'en est d'ailleurs émue dans l'après-midi lors d'un point presse sur la situation sanitaire: «On ne trouve pas que c'était particulièrement une bonne idée de faire ce qu'ils ont fait. Mais c'est leur responsabilité.» Le commentaire por-



Les 70 ans d'Ueli Maurer ont été fêtés dans une ambiance peu compatible avec les prescriptions des autorités. Keystone

taut aussi sur le quartet, avec des cuivres, venu saluer la veille l'accession d'Alex Kuprecht (udc, SZ) à la présidence du Conseil des Etats. Deux célébrations qui ont plus fait jaser que jazer...

Si le plénum a élargi le cercle des ayants droit hier, il n'a pas voulu en revanche supprimer la limite fixée à 1 milliard de francs pour les cas de rigueur. «Il ne faut pas plafonner le montant des aides financières», a tenté de justifier Gerhard

**«Ce n'était pas particulièrement une bonne idée de célébrer ainsi»** Virginie Masserey

Andrey, «afin de pouvoir l'adapter aux besoins dans les mois qui viennent». Pour le vert frivole, cela aurait aussi «donné un signal d'appui aux entreprises durement frappées durant cette crise».

Des arguments qui n'ont pas suffi à convaincre une majorité. Le camp rose-vert a aussi échoué dans sa tentative de ramener la perte minimale du chiffre d'affaires annuel de 40% à 30% pour bénéficier d'une aide.

Le projet prévoit encore des assouplissements dans le domaine du chômage. Les employés avec un contrat à durée déterminée pourront ainsi prétendre au chômage partiel. Une bonne nouvelle en particulier pour les intermittents du spectacle et les saisonniers actifs dans le tourisme.

Pas question en revanche de relever de 80 à 100% du salaire les prestations pour les personnes au chômage partiel. «Recevoir 80% de son salaire,

c'est supportable, mais quand cela dure pendant des mois, ça pose de sérieux problèmes, même aux personnes qui ont un revenu moyen», a défendu le coprésident du PS Cédric Werthmuth (AG). A l'inverse, le chef du groupe UDC Thomas Aeschi (ZG) a dénoncé la tentative de la gauche de profiter de l'occasion pour «développer l'Etat social».

Le Zouglois est aussi parti en guerre contre les amendes d'ordre prévues dans cette révision, jusqu'à 300 francs. «La police a mieux à faire que de s'attaquer aux personnes qui n'auraient pas mis leur masque, a-t-il argué. Nous ne voulons pas d'un Etat policier, d'une société où les gens se dénoncent les uns les autres.» Mais sur ce point, c'est lui qui a été minorisé.

#### Pour aider le FC Chiasso?

L'UDC a aussi tenté, mais en vain, de faire participer les cantons à hauteur de 20% à l'aide prévue à fonds perdu pour les clubs sportifs professionnels ou semi-professionnels. «Il est contraire au fédéralisme que les contribuables schaffhousiens par exemple subventionnent le FC Chiasso», a illustré Marcel Dettling (udc, SZ).

«Cela pourrait prendre assez longtemps, car les cantons n'ont pas de base légale pour le faire», lui a répliqué Ueli Maurer. Et le conseiller fédéral UDC de défendre la répartition prévue qui laisse aux cantons le soin de s'occuper des ligues régionales. La Confédération va débloquer 175 millions pour l'octroi de prêts aux clubs, dont 115 millions à fonds perdu afin de compenser les pertes liées à l'obligation actuelle de jouer les matches à huis clos. »